



Modalités relatives à une demande de dispense d'unités d'enseignement ¹

En fonction de ses acquis et/ou de son cursus antérieur, un étudiant peut faire une demande de dispense d'unités d'enseignement pour l'année universitaire en cours après avoir réalisé son inscription administrative. La décision de dispense d'enseignement est prise en section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles. Chaque membre reçoit copie du dossier constitué par le demandeur qui présente devant la section des observations écrites ou orales. L'attribution de la dispense est individualisée à chaque situation.

Pour cela un dossier de demande doit être déposé au secrétariat de l'IFSI **au plus tard le 9 septembre 2021**

Il doit comporter :

- La copie de la pièce d'identité
- Un curriculum vitae
- Le ou les diplômes originaux utiles pour l'étude de la dispense d'enseignement
- Les relevés de notes obtenus dans une autre université ou un autre établissement d'enseignement supérieur ainsi que le programme détaillé des enseignements suivis
- Un courrier motivé comportant les nom, prénom et numéro d'étudiant
 - Il précise les enseignements pour lequel la dispense est demandée 1^{ère} année / semestre / UE
 - Il met en corrélation le contenu et le résultat des UE de son précédent parcours ou de son expérience professionnelle avec le contenu des UE du référentiel de formation infirmier pour lesquelles est formulée la dispense (cf. Proposition de présentation sous forme de tableau ci-après)
- Tout document attestant de l'expérience professionnelle
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

Proposition de présentation

Année Semestre	Demande de dispense de l'UE	Enseignements suivis ou expérience en lien avec les contenus de l'UE	Relevé de notes ou Attestation fournie
1 ^{ère} / S2	UE 4.3 Soins d'urgence	Formation gestes urgences niveau 2 faite en ... Pompier volontaire depuis	AFGSU Attestation d'engagement
1 ^{ère} / S1	UE 2.2 cycles de la vie et grandes fonctions	PACES UE 5 : anatomie – physiologie (cf. programme suivi joint au dossier)	Relevé de notes : 14/20
		

¹ **Articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier**
« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Modalités relatives à une demande d'aménagement des études ²

Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :

- activités complémentaires aux études : étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation ;
- situations personnelles particulières : femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles détermine les possibilités d'aménagement de déroulement des études.

Les aménagements peuvent porter, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études ainsi que sur les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances et des compétences, par le biais notamment des technologies numériques dont dispose l'établissement. Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et la direction de l'institut de formation.

Modalités concernant les étudiants en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap, les étudiants à besoins éducatifs particuliers ou les étudiants en situation de longue maladie doivent dès leur inscription s'adresser au Service Handicap Santé Etudiant à l'université Médecine Sorbonne et informer la direction de l'IFSI de leur démarche.

- <http://sante.sorbonne-universite.fr/formations/formations-universitarisees/infirmiers-eres-ifsil/le-service-handicap-sante-etudiant-shse>
- Tél : 01 44 27 46 31/01 44 27 75 15
- Mél : shse@upmc.fr

Modalités concernant les autres étudiants

Les autres étudiants doivent déposer un dossier de demande au secrétariat de l'IFSI **au plus tard le 9 septembre 2021**

Ce dossier doit comporter :

Le formulaire de demande ci-après renseigné et accompagné des justificatifs

Une lettre motivant la demande d'aménagement d'études et précisant les contraintes de l'étudiant

² Article 4-1 de l'arrêté du 23 janvier 2020

Formulaire de demande d'aménagements d'études

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Promotion :

Motif(s) de la demande (merci de cocher la situation qui vous concerne)	<input type="checkbox"/>	Justificatifs à fournir
Je suis étudiant-e salarié-e et peut justifier d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les 6 derniers mois	<input type="checkbox"/>	Contrat de travail et attestation de l'employeur mentionnant les jours et horaires travaillés
J'ai des responsabilités particulières dans la vie universitaire, étudiante ou associative, à titre bénévole ou en tant que salarié-e	<input type="checkbox"/>	Attestation de l'organisme ou de l'association
Je suis en situation de proche aidant	<input type="checkbox"/>	Pièces justificatives
Je suis chargé-e de famille	<input type="checkbox"/>	Photocopie du livret de famille
Je suis enceinte	<input type="checkbox"/>	Déclaration de grossesse
Je suis inscrit-e dans plusieurs cursus universitaire	<input type="checkbox"/>	Certificats de scolarité
Je suis sportif-ve de haut niveau, inscrit-e sur une liste nationale	<input type="checkbox"/>	Attestation
Je suis artiste de haut niveau	<input type="checkbox"/>	Pièces justificatives
J'exerce une activité militaire dans la réserve opérationnelle ou un engagement de sapeur-pompier volontaire ou de volontariat dans les armées	<input type="checkbox"/>	Contrat d'engagement ou attestation
J'ai un engagement dans le cadre du service civique	<input type="checkbox"/>	Attestation de l'organisme
Je suis en situation de handicap et ma dispense d'assiduité relève d'une préconisation médicale	Voir procédure spécifique ci-dessus	

Demande d'aménagement si les modalités de la formation le permettent veuillez cocher la ou les cases

Allongement de cursus :

Adaptation de l'emploi du temps :

- Possibilité d'intégrer ponctuellement un autre groupe TD ou TP sur autorisation préalable du formateur référent de promotion
- Possibilité d'absence ponctuelle aux enseignements, dûment justifiée en lien avec l'engagement indiqué ci-dessus, sur autorisation préalable du formateur référent de la promotion
- Possibilité de report exceptionnel d'une période de stage sur autorisation de la directrice de l'institut ou de son représentant

Possibilité de validation de l'expérience associative ou du service civique en tant que stage sous réserve de cohérence pédagogique entre l'engagement et la formation suivie par l'étudiant et sur autorisation préalable de la directrice de l'institut ou de son représentant

Autre (à préciser) :

Date et signature de l'étudiant :

Date de dépôt de la demande :